

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire Séance du 20 mars 2017

Convocation établie en date du 14/03/2017 et affichée le 14/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.



Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Rudy THEROND - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour M. Olivier PENIN - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul CUBILIER



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis, il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean-Paul CUBILIER est nommé secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, explique que compte tenu des délais le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 sera transmis aux conseillers communautaires lors de la prochaine séance.



Ordre du jour

1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
2. Avenant n°1 au marché 2016-ENV04 Collecte des déchets en apport volontaire
3. Tarifs du Centre Aqua Camargue
4. Convention avec la régie autonome de Port Camargue relative au financement des activités de voile scolaire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et le développement de l'Ecole de Mer de Port Camargue



Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – N°2017-03-27

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par M. Léopold ROSSO, Vice-président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

M. Laurent PELISSIER, Président, propose aux membres de l'Assemblée de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil communautaire et sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Avenant n°1 au marché 2016-ENV04 Collecte des déchets en apport volontaire – N°2017-03-28

Le marché pour la collecte des déchets en apport volontaire a été attribué à la société ONYX LR sise 765 rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER.

Les prestations, qui comprennent la mise en place du nouveau parc de colonnes aériennes et la collecte, le transport et le déchargement des déchets collectés en apport volontaire vers les sites de traitement dédiés sont rémunérées en fonction des tonnages réellement collectés et des montants mentionnés dans le bordereau des prix unitaires.

Ce marché a été conclu pour une durée de 64 mois.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5 « durée du marché » de l'acte d'engagement.

Cette modification résulte de contraintes liées à l'attribution du présent marché dans des délais compatibles avec le respect de la période de préparation de marché (4mois).

La date de démarrage des prestations, initialement fixée au 1^{er} avril 2017, est reportée au 1^{er} septembre 2017. Le délai d'exécution des prestations de 60 mois est inchangé. La date de fin d'engagement contractuel est donc reportée au 31 août 2022.

La période de préparation de marché de 4 mois est maintenue en amont de la date de démarrage des prestations. Cette période ne donne pas lieu à rémunération.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant. Il n'y a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 13/03/2017 a émis un avis favorable à l'adoption de l'avenant n°1 au marché 2016-ENV04 Collecte des déchets en apport volontaire.

M. Claude BERNARD et Mme Nathalie GROS-CHAREYRE ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par :

- 27 voix pour
- 2 voix contre (Mme Noémie CLAUDEL, M. Jean-Paul CUBILIER)
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Tarifs du Centre Aqua Camargue – N°2017-03-29

Lors de la dernière Commission des Sports en date du 15 décembre 2016, plusieurs augmentations de tarifs ont été évoquées. Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le tableau récapitulatif des tarifs du centre Aqua-Camargue comme suit :

Prestations	Désignation article	unité	carte
Piscine Unité	entrée unitaire enfant	3,30	
	entrée unitaire adulte	4,30	
	entrée unitaire enfant de moins de 3 ans	gratuit	
	Entrée unitaire étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite	3,10	
Piscine Carte	carte de 20 entrées enfants		45,00
	carte de 10 entrées adultes		32,00
	carte de 20 entrées adultes		64,00
	carte de 10 entrées enfant, étudiant, bénéficiaire des minima sociaux, dem. d'emploi, p. à mobilité réduite		27,60
Piscine Famille	entrée unitaire 1 adulte + 1 enfant	5,70	
	entrée unitaire 1 adulte + 2 enfants	8,20	
	entrée unitaire 2 adultes + 1 enfant	8,70	
	entrée unitaire 2 adultes + 2 enfants	11,30	
	entrée unitaire par enfant supplémentaire	2,10	
Espace Détente	entrée unitaire avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	8,00	
	carte de 10 entrées avec accès aux bassins piscine sur horaires du public		65,00
Aquagym	cours unitaire	5,50	
	carte de 10 cours		48,00

Prestations	Désignation article	unité	tarif
Aquabike	Location 30 minutes pour titulaires d'une carte en cours de validité	2,60	
	Location 30 minutes avec accès aux bassins piscine sur horaires du public	6,70	
	cours unitaire	10,50	
	carte de 10 cours		92,00
Aquatrainig	cours unitaire	7,60	
	carte de 10 cours		66,00
Aquapalmes	cours unitaire	5,00	
	carte de 15 cours		52,00
Apprentissage de la nage	tarif unitaire enfant et adulte	13,50	
	carte enfant et adulte de 10 cours		122,00
Activité du mercredi	Tarif à l'année (d'octobre à juin)		110,00
Perfectionnement adulte	carte de 15 cours		55,00
	Cours à l'unité	5,00	
Location ligne d'eau	tarif horaire de location (association)	15,50	
	tarif horaire de location (structure non associative à but lucratif)	25,50	
	tarif forfaitaire de location pour stage de natation/5 jours (association)	255,00	
Centre de loisirs	tarif unitaire pour les centres de loisirs du territoire CCTC	1,05	
	tarif unitaire pour les centres de loisirs extérieurs CCTC	2,05	
Natation scolaire	Primaires et collèges du territoire CCTC	gratuit	
Périscolaires	Entrée unitaire pour périscolaires du territoire CCTC	2,05	
Relais Parents Assistantes Maternelles	Entrée unitaire pour les enfants du Relais Parents Assistantes Maternelles du territoire CCTC	1,05	
Bon C.E.	30 entrées CE (statuts du CE obligatoire)		90,00
	Bon CE à l'unité	3,00	
Perte badge d'accès			20,00

Désignation	Tarif plein adulte	Tarif réduit PMR, RMI, Demandeurs d'emploi, étudiants	Tarif plein enfant
Trimestriel piscine	67€	58€	58€
Annuel piscine	215€	183€	183€
Annuel aquagym 1 fois/semaine	144€		
Annuel aquagym 2 fois/semaine	266€	225€	
Trimestriel aquagym 1 fois/semaine	61€		
Trimestriel aquagym 2 fois/semaine	113€	103€	
Trimestriel espace détente + piscine	154€	131€	
Annuel espace détente + piscine	409€	348€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par :

- 30 voix pour
- 1 voix contre (M. Rudy THEROND)
 - D'abroger la délibération n°2016-09-114 du 26/09/16
 - D'adopter les tarifs du Centre Aqua Camargue comme présentés ci-dessus
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention avec la régie autonome de Port Camargue relative au financement des activités de voile scolaire dans le cadre de la DSP pour la gestion et le développement de l'Ecole de Mer de Port Camargue – N°2017-03-30

Fortes d'une tradition culturelle tournée vers la mer et le nautisme, ainsi que d'une dynamique associative et sportive indéniable, la Communauté de Communes Terre de Camargue et ses communes membres se sont engagées dans un programme de développement de la voile et des activités nautiques, sous toutes leurs formes.

Pour engager ce programme, elles s'appuient notamment sur la Régie, structure créée en 2002 pour « gérer et exploiter le port de plaisance de Port Camargue », dont la compétence a été étendue à l'Ecole de mer de Port Camargue en 2013.

Dans le cadre de cette compétence de gestion et d'exploitation, la Régie autonome de Port Camargue a engagé une importante opération de construction d'une nouvelle Ecole de mer, dont elle assure la maîtrise ouvrage.

La gestion et l'exploitation de cette nouvelle Ecole de Mer sont confiées à un Délégué dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

L'activité du Délégué repose sur deux types d'activités :

Missions de service public non financées et missions annexes

Les missions de service public non financées et les missions annexes pour lesquelles le Délégué devra assurer une prestation de service à ses risques et périls.

Missions de service public financées

Les missions de service public financées et pour lesquelles le Délégué devra assurer une prestation de service s'inscrivant dans un plan de développement de la voile sous toutes ses formes dénommé par la régie « Plan Voile ». Ce Plan Voile constitue un document cadre qui coordonne plusieurs conventions passées entre la Régie et des partenaires financiers, dont la Communauté de Communes Terre de Camargue pour le développement des activités de voile scolaire.

La présente convention précise ainsi, pour ce qui concerne la Communauté de Communes Terre de Camargue, l'aide financière qu'elle s'engage à verser pour l'engagement du Plan Voile sur la période 2018-2021.

Tous les montants sont indiqués sur une base de janvier 2017. Ils seront révisés conformément à la formule de révision incluse dans le contrat de délégation de service public.

Subventions versées par la Communauté de Communes Terre de Camargue

Années 2018/2021	Coût Annuel activité de voile scolaire*
2018	50 000 € TTC
2019	50 000 € TTC
2020	50 000 € TTC
2021	50 000 € TTC

**Ces montants sont établis hors indexation prévue au titre du cahier des charges de délégation de service public.*

En application des statuts de l'établissement, la Communauté de Communes Terre de Camargue participe aux dépenses pour la réalisation d'un service entrant dans la compétence pratique de la voile scolaire. La subvention versée est donc justifiée par la réalisation d'un service qui entre dans cette compétence.

Cette obligation de service public entraîne des coûts correspondants aux prestations du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation de l'Ecole de mer, et justifie le recours à une subvention de fonctionnement annuelle.

Dans le cadre de l'application de l'article 1 des statuts de la Régie, le montant de la participation au fonctionnement de l'Ecole de mer est versé à la Régie autonome de Port Camargue sous forme de subvention.

Pour le soutien à la pratique de la voile scolaire à destination des jeunes du territoire intercommunal, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'engage sur les financements à mobiliser sous réserve de leur inscription budgétaire.

La présente convention de financement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention avec la régie autonome de Port Camargue relative au financement des activités de voile scolaire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et le développement de l'Ecole de Mer de Port Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

DECISIONS

Décision n°17-07, déposée en Préfecture du Gard le 28/02/2017

La décision n°16-10 du 25.04.2016 relative à la nomination des suppléants au régisseur de la régie de recettes du Service des Ports Maritimes de Plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi, de la Communauté de Communes Terre de Camargue est abrogée.

Sont nommés mandataires de la régie de recettes du Service des Ports Maritimes de Plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi :

- ↓ Monsieur Vincent MOULIN
- ↓ Monsieur Vincent SPALMA
- ↓ Monsieur Jordan VAN DER LINDE
- ↓ Monsieur Fouad BEN MANSOUR

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Didier RODRIGUEZ sera remplacé, à compter du 20 mars 2017, par un des mandataires nommés dans l'article 2.

Décision n°17-11, déposée en Préfecture du Gard le 07/03/2017

Date	Lieu	Compagnie	Spectacle	Coût	Frais annexes
25/02/17	Médiathèque Aigues-Mortes	Partance	Enfance de contes	741,54 €	396 € (frais techniques)
01/03/17	Espace Nicolas Lasserre Aigues-Mortes	l'Echelle	Les grands-mères sont des anges	1200,00 €	80 € (frais de déplacements)

Dans le cadre de la programmation AM STRAM GRAM 2017, un contrat de cession a été conclu avec chacune des compagnies de la façon suivante :

Décision n°17-12, déposée en Préfecture du Gard le 08/03/2017

Un contrat de service HOTSPOT WI-FI est conclu avec la Société NOODO sise 15 Bis, allée Evariste Galois – 63 170 AUBIERE pour l'installation et la maintenance de bornes Wi-Fi sur le site de la Capitainerie d'Aigues Mortes.

Le contrat est conclu à compter de la date de signature, pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

La prestation de supervision et de maintenance est arrêtée à la somme de 118,80 € HT/an, soit 142,56 € TTC/an.

Le coût des travaux d'installation du service Wi-Fi sur le territoire communautaire est déterminé au regard de devis individualisés par site, basés sur les tarifs négociés dans le cadre de la mise en place du groupement par le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue.

Pour les travaux d'installation sur le site de la Capitainerie d'Aigues Mortes, le montant s'élève à la somme totale de 128,80 € HT soit 154,56 € TTC (y compris la première année d'abonnement pour la supervision et la maintenance) conformément au bon de commande établi à cet effet.

Marchés publics

• **Choix de l'AMO pour le marché n°2016-AMODSAEP**

Références : Procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 28/02/2017 avait demandé que les 3 candidats retenus soient approchés afin de consentir un rabais commercial.

Les 3 candidats étaient :
SAS VERDI INGENIERIE MEDITERRANEE
SARL STRATORIAL FINANCES
CABINET MERLIN

Le 28/02/2017 le service de la commande publique a envoyé un courriel dans ce sens à tous les candidats, demandant une réponse avant le vendredi 3 mars 2017 à 17h.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres (consultative) du 13/03/2017, il a été précisé que l'AMO retenu sera le CABINET MERLIN.

- **Marché relatif à la fourniture du carburant pour les services de la CCTC**

Accord cadre à bons de commande.

Lot 1 : véhicules de type CAMIONS

Lot 2 : véhicules de type VOITURES PARTICULIERES

Candidat retenu : Lot 1 U EXPRESS – 30220 Saint Laurent d'Aigouze

Lot 2 U EXPRESS – 30220 Saint Laurent d'Aigouze

Durée : pour une période 6 mois à compter du 01/03/2017 au 31/08/2017.

Coût : Lot 1 Seuil maximum 33 000 € HT soit 39 600 € TTC

Lot 2 Seuil maximum 7 000 € HT soit 8400 € TTC

- **Marché relatif à la maintenance des équipements et des installations frigorifiques de la cuisine centrale communautaire située sur la commune d'Aigues Mortes**

Accord cadre à bons de commande.

Candidat retenu : SPIE FACILITIES – 34535 SAINT JEAN DE VEDAS

Durée : pour une période initiale partant de la date de la notification jusqu'au 31/12/2017. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

Coût : Période initiale seuil maximum annuel 20 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président
Laurent PELISSIER

